



Hervé Barge
Directeur général,
Agence eSanté

Au cœur de la digitalisation de la santé

Depuis sa création en 2012, l'Agence eSanté est devenue un acteur central dans le domaine de la santé numérique au Luxembourg. Interview croisée entre Hervé Barge et le Dr. Laurent Vandenhove

Crédits → Agence eSanté

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les missions de l'Agence eSanté?

Hervé Barge (HB) : Nos missions sont de faciliter et d'améliorer le partage et l'échange des données de santé entre les professionnels de santé et le patient. Nous sommes également en charge de la rédaction et mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information de santé, ainsi que d'apporter du conseil et de l'expertise à tous les acteurs de la e-santé. A la différence de certaines agences nationales du numérique en Europe, nous avons aussi la charge importante de l'exploitation de la plateforme des données digitalisées ; d'où l'importance des ressources en matière de sécurité et de protection des données individuelles au sein de notre équipe. Enfin, soulignons que toutes nos activités sont soumises à l'approbation et au contrôle de notre Conseil de Gérance, qui est composé de 15 membres représentant les principaux secteurs de la santé au Luxembourg.

Quel bilan dressez-vous de ces dix premières années d'expérience?

HB : Une première satisfaction est d'avoir mis en place une équipe qui est très impliquée dans l'amélioration et la coordination des soins au Luxembourg. Ensuite, je crois avoir répondu aux premières missions, être pragmatique et avoir apporté des solutions internationales. Et enfin soulignons ici le fait que le Dossier de Soins Partagé (DSP) soit devenu une réalité.

Pendant ces années, nous avons également déployé d'autres services comme : le Carnet de Vaccination Électronique (CVE) en collaboration étroite avec la Direction de la santé, le service de téléconsultation national mis en place au début de la pandémie Covid, l'outil médecin référent, la messagerie sécurisée, le service de Déclaration Obligatoire des Maladies Infectieuses (DOMI) et le dispositif WSE. Ce dernier est utilisé par 100% des pharmacies, le CGDIS et plusieurs laboratoires. Il permet de vérifier l'affiliation d'une personne à la sécurité sociale. Ce projet a démontré un véritable partenariat technologique et de gouvernance entre l'Agence et le Centre Commun de la Sécurité Sociale, vis-à-vis des industriels.

Dr. Laurent Vandenhove, vous êtes expert externe pour l'Agence eSanté.

Pouvez-vous nous expliquer votre rôle?

Dr. Laurent Vandenhove (LV) : Oui depuis un an, je suis expert métier à l'Agence. Cela signifie que je collabore dans tous les projets qui nécessitent l'expérience d'un médecin. J'ai donc une fonction de support dans une équipe multidisciplinaire.

Cela m'a permis de participer à la création de référentiels nationaux de prescription (d'analyses biologiques, médicamenteuse, imagerie médicale ou encore soins infirmiers) indispensables à la mise en place de la prescription électronique.

D'autres sujets comme le résumé clinique de sortie ou encore la lettre de transfert sont en cours de digitalisation. Ceci est possible grâce au travail de la Commission Consultative Scientifique et Médicale de l'Agence qui rassemble un ensemble d'experts de divers horizons (médecins, pharmaciens, représentants de l'université, des Ministères de tutelle ou encore des patients) et donne lieu à des échanges sur des sujets touchant à la digitalisation de la santé.

On peut également citer les implications dans les projets européens (échanges transfrontaliers de données : ePrescription, résumé patient, etc.) ou encore le conseil dans le cadre de l'expérience utilisateur.

Comment voyez-vous le déploiement des services de santé digitaux au Luxembourg ?

(LV): L'Agence met en place des services digitaux spécifiques à la santé. Ces services



«

Le DSP est un formidable outil pour une communication sécurisée entre professionnels de santé, mais aussi entre les patients et leurs médecins.

»

DR. LAURENT VANDENHOVE



sont bénéfiques pour les professionnels de santé en termes d'accélération de la communication et de sécurisation des prises en charge, mais également pour le partage d'informations entre patients et professionnels de santé.

Il faut souligner que des contraintes non spécifiques au Grand-Duché existent du fait de la nature sensible des données. Elles sont d'ordre légal (national et européen), technologique (standards de sécurité, ...), ou encore la conduite du changement. Cela peut parfois donner l'impression de ralentir les déploiements.

Lorsque l'on compare le Luxembourg avec d'autres pays voisins, les voyants sont au vert, en particulier pour les échanges transfrontaliers de données, le déploiement du CVE, etc.

Certains sont d'avis que les services de l'Agence, dont le DSP, ne sont pas suffisamment connus et utilisés. Que leur répondez-vous ?

(LV): Avant toute chose, il semble important de (re)préciser que le DSP est un dossier de santé électronique et qu'il est un formidable outil pour une communication sécurisée entre professionnels de santé (sous réserve de l'accord du patient) mais également entre les patients et leurs médecins. En effet, grâce aux différents documents qui y sont déposés (courriers de sortie d'hospitalisation, de consultations spécialisées, comptes rendus opératoires, résultats d'analyses biologiques, imagerie médicale), il existe une sécurisation du parcours de soins.

Concernant une éventuelle méconnaissance ou sous-utilisation du DSP, il faut

rappeler que sa généralisation est relativement récente (janvier 2020). D'autant plus que l'épidémie de COVID-19 s'est installée de façon quasiment concomitante. Cela a permis d'optimiser son utilisation (via l'envoi des analyses biologiques). Néanmoins, au vu du contexte, il est possible que l'information générale et spécifique auprès des professionnels de santé n'ait pas eu le même impact. C'est pourquoi il est important d'intensifier cette communication aussi bien auprès des citoyens que des professionnels de santé.

À votre avis, quels sont les prochains défis à relever par l'Agence ?

(LV): Le plus grand défi, selon moi, réside dans l'intégration forte des services et outils de l'Agence grâce à l'émergence de nouvelles technologies au sein des logiciels métiers. L'intégration permettra d'utiliser les services de l'Agence sans passer par son portail. Cela permettra alors une utilisation par l'ensemble des professionnels de santé sans en changer leurs habitudes au sein de leur cabinet, améliorera la sécurité et la qualité des soins pour les patients tant au niveau national qu'europpéen.